

**Conseil intercommunal du Groupement intercommunal chargé de la défense contre l'incendie (Groupement SIS)**

**Séance du 15 juin 2022**

**Premier plan des systèmes d'information et de communication (1<sup>er</sup> PSIC)**

**Proposition du Comité du 12 mai 2022 au Conseil intercommunal du Groupement SIS, en vue de l'ouverture d'un crédit de 3'380'000 francs, destiné à financer le Plan directeur informatique du Groupement pour les années 2022-2024 dont à déduire une contribution de l'OCPPAM de 640'000 francs prélevée sur le Fonds ASA affectée à la modernisation de la centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA), soit un montant net de 2 740 000 francs**

Mesdames les représentantes des communes, membres du Groupement SIS,  
Messieurs les représentants des communes, membres du Groupement SIS,

**1 Introduction**

Depuis le premier janvier 2022, le Groupement SIS assume les missions qui lui sont confiées par la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP ; F 4 05).

A cette date, le Groupement SIS a repris les activités du Service d'incendie et secours de la Ville de Genève, soit l'intégralité de son personnel, les moyens matériels dudit service ainsi que des biens immobiliers, par contrats de cession ou de mise à disposition. Il a également repris les engagements et accords avec les tiers relatifs aux missions du Groupement SIS (LPSSP art 42).

Pour accomplir les missions que lui confie la loi, le Groupement SIS doit compter sur un système d'information parfaitement adapté aux besoins opérationnels et pour les infrastructures, réseaux et logiciels les plus importants (centrale d'alarme, système d'engagement), une haute disponibilité (24/7).

Le périmètre du système d'information du Groupement SIS couvre trois domaines :

- Le système d'information et de télécommunication de la CETA qui traite toutes les demandes de secours attribuées au Groupement SIS, 24h/24, 365 jours par année ; ce système regroupe la téléphonie 118, le système d'aide à l'engagement (SAGA), la gestion des alarmes, la surveillance vidéo et les logiciels métiers (ArcGis, etc.) ;
- Le système d'information de gestion qui couvre la tenue de la comptabilité, la gestion des achats, la facturation, l'administration et la gestion du personnel ; ce système repose aujourd'hui sur le progiciel SAP de la Ville de Genève et plusieurs logiciels métiers ;
- L'infrastructure système avec les serveurs, les réseaux, la téléphonie ainsi que les postes de travail des collaboratrices et collaborateurs du Groupement SIS.

La Ville de Genève, représentée par la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) assume toujours la responsabilité de l'infrastructure informatique (serveurs, réseaux et téléphonie), la gestion des services, logiciels et matériels informatiques du Groupement SIS ; elle appuie également certains projets informatiques du Groupement SIS.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le Groupement SIS assume le coût de la maintenance et du développement de son système d'information et de communication. Il a initié avec l'aide de la DSIC le projet ATGIS (Autonomisation du système d'information du SIS) qui lui permettra de reprendre progressivement la gestion et le contrôle de son infrastructure, de ses réseaux, de ses postes de travail et des applications qu'il utilise, à l'horizon 2026.

Ce projet implique de mettre régulièrement à jour le système d'information, dans la conception des services assurés, mais également dans son modèle opérationnel ainsi que dans les évolutions de ces logiciels.

Le Conseil intercommunal a ainsi approuvé par délibération deux crédits d'engagement :

- PR 1000 du 20 octobre 2021 portant ouverture d'un crédit pour un montant total de 287 800 francs, destiné à assurer le financement de l'acquisition et de la mise en place d'un progiciel de gestion, ainsi que des dépenses connexes (ERP)
- PR 1002 du 15 juin 2022, portant ouverture d'un crédit de 3'380'000 francs, destiné à financer le Plan directeur informatique du Groupement pour les années 2022-2024 dont à déduire une contribution de l'OCPPAM de 640'000 francs prélevée sur le Fonds ASA affectée à la modernisation de la centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA), soit un montant net de 2 740 000 francs

Le présent crédit d'engagement concerne le développement de fonctionnalités du système d'aide à l'engagement du Groupement SIS, le logiciel SAGA.

## **2 Exposé des motifs**

### **2.1 Système d'information du Groupement SIS**

Le périmètre du système d'information du Groupement SIS couvre trois domaines :

- Le système d'information et de télécommunication de la CETA qui traite toutes les demandes de secours attribuées au Groupement SIS, 24h/24, 365 jours par année ; ce système regroupe la téléphonie 118, le système d'aide à l'engagement (SAGA), la gestion des alarmes, la surveillance vidéo et les logiciels métiers (ArcGis, etc.) ;
- Le système d'information de gestion qui couvre la tenue de la comptabilité, la gestion des achats, la facturation, l'administration et la gestion du personnel ; ce système repose aujourd'hui sur le progiciel SAP de la Ville de Genève et plusieurs logiciels métiers ;
- L'infrastructure système avec les serveurs, les réseaux, la téléphonie ainsi que les postes de travail des collaboratrices et collaborateurs du Groupement SIS.

Le système d'information du Groupement SIS est actuellement géré par la Ville de Genève et repose sur différents prestataires de service.

### **2.2 Enjeux**

La préoccupation principale du Groupement SIS est liée au niveau de service souhaité : la garantie d'une haute disponibilité des infrastructures et du réseau du système d'alarme et d'engagement, de l'infrastructure, des réseaux, de la téléphonie et des postes de travail concernés (24/7).

Ensuite, l'autonomisation du Groupement SIS rend nécessaire la séparation des systèmes, matériels et logiciels, de ceux de la Ville de Genève, pour des raisons opérationnelles et juridiques.

La création du Groupement SIS et les nouvelles missions qui lui ont été confiées par la loi, en matière de formation des sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires (SPV) nécessitent l'acquisition de progiciels adaptés.

Enfin, il est nécessaire de procéder au renouvellement périodique du matériel et des logiciels existants, en considérant les possibilités offertes par les technologies les plus récentes.

Dans ce contexte, deux projets ont été initiés dès la création du Groupement SIS :

- Le premier a fait l'objet du premier crédit d'engagement, de 287 800 francs voté par le Conseil intercommunal du 28 octobre 2021 : l'acquisition et la mise en place d'un progiciel

de gestion intégré (ERP) pour remplacer la solution SAP, utilisée en Ville de Genève. Ce projet a été lancé en priorité pour permettre au Groupement SIS d'être rapidement en maîtrise de sa comptabilité et de son administration des ressources humaines. Le projet est en cours, pour un démarrage prévu au quatrième trimestre 2022.

- Le second, l'établissement d'un Plan directeur informatique, fait l'objet de la présente proposition de crédit d'engagement, à l'automne 2021 : un mandataire externe sélectionné sur appel d'offres s'est vu confier la tâche de documenter le système d'information existant, d'évaluer des scénarios pour le transfert et le fonctionnement futur du SI et de proposer une feuille de route pour sa réalisation. Cette étude a abouti au Plan directeur informatique du Groupement SIS, dont la mise en œuvre est aujourd'hui projetée.

Le Plan directeur informatique du Groupement SIS doit permettre à ce dernier de prendre le contrôle de son système d'information et d'assurer des prestations de service. Cela passe par l'autonomisation du SI du Groupement SIS, en vue de son externalisation à des prestataires tiers, privés ou publics.

Il implique au préalable de moderniser la CETA (118), en procédant au remplacement du matériel de téléphonie de la Centrale et à la séparation des réseaux de téléphonie (centrale vs bureautique).

Le Plan prévoit des investissements dans les applications métiers du SIS, dont le remplacement du logiciel RAPSIS (traitement des rapports d'intervention), l'acquisition d'un logiciel pour gérer l'Ecole du SIS, des adaptations de logiciels d'engagement (SAGA) et de planification (module planning) en vue de l'intégration des compagnies de sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires.

Il comprend enfin les crédits d'investissement nécessaires au renouvellement et à l'acquisition de matériel et équipements informatiques et de communication, tant pour les compagnies que pour les unités de soutien ou d'administration.

Le mandataire externe a estimé les coûts de mise en œuvre de ce Plan, qui sont repris dans la présente proposition.

### **2.3 Cadre légal**

Le Groupement SIS est régi par les dispositions de la LPSSP et par ses statuts ainsi que par les dispositions de la Loi sur l'administration des communes (LAC ; B 06 05) (art. 14, al. 2, LPSSP)

En application des dispositions de la LAC et du Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC ; B 6 05.01), les dépenses destinées à des biens, dont l'existence et l'usage sont garantis pendant une certaine durée, constituent des investissements. Elles sont présentées dans le compte d'investissement du Groupement SIS et sont amorties dans les délais fixés l'article 40, al. 7 RAC.

### **3 Expression des besoins**

*Mise en œuvre du Plan directeur informatique*

*1'500'000 francs*

Le Plan directeur informatique a été réalisé par la société Open Web Technology, sélectionnée suite à un appel d'offres ; cette étude a été menée d'octobre 2021 à janvier 2022, dans des délais rapprochés, grâce à la mobilisation des équipes de la DSIC et du Groupement SIS.

Le Plan directeur informatique a été présenté au Comité en février 2022. Une synthèse figure en annexe 1.

Avec ce Plan, le Comité intercommunal du Groupement SIS et le Conseil administratif de la Ville de Genève disposent d'un état des lieux précis du système d'information du Groupement SIS et une description détaillée du projet de transfert du SI au Groupement SIS, en termes de périmètre, de coûts, de planification et d'organisation.

Trois scénarios stratégiques ont été envisagés, soit :

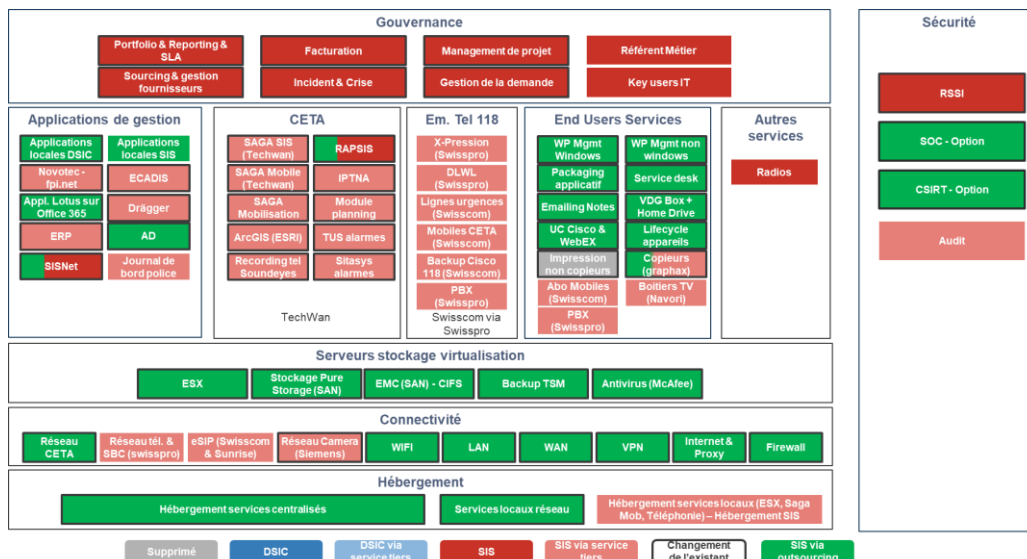
- I) Une modification des prestations restant fournies par la Ville de Genève ;

- II) Une externalisation complète des services de la Ville de Genève ;
- III) Une externalisation partielle des services de la Ville de Genève.

Le scénario I a été écarté, d'entente avec la Ville de Genève, compte tenu des implications de la mise en place d'une prestation 24/7.

Après analyse, il a été décidé de retenir le scénario II car il assure des niveaux de disponibilité et de redondance maximaux. Il autorise au demeurant la reprise de certains services par la Ville de Genève, le Service intercommunal d'informatique de l'ACG ou le Canton. En ce sens le scénario III peut être vu comme une variante du scénario II.

Les détails des composants à externaliser se trouvent dans le schéma ci-dessous.



Dans le scénario II, les prestations informatiques sont externalisées chez un ou plusieurs prestataires. Des améliorations sont ajoutées afin de suivre les évolutions technologiques. Les briques existantes seront reconstruits par les prestataires afin d'y héberger les outils du Groupement SIS. Cela permettra de renouveler la suite de logiciels utilisés (ex : remplacer la messagerie Lotus Notes par Microsoft Office 365). Ce scénario prend en compte le renforcement des équipes techniques afin de gérer le développement de leurs projets spécifiques. Le 24/7 est assuré pour donner suite à l'externalisation de l'infrastructure CETA.

Comme pour le scénario de continuité, l'externalisation inclut aussi divers frais de projets existants ou en cours tels que le remplacement du matériel de la CETA (téléphonie 118), et les évolutions du logiciel RapSIS (intégration au nouvel ERP et refonte). La messagerie actuelle, les applications Lotus Notes et la gestion des appareils sont remplacés par Microsoft Office 365 durant le projet d'externalisation. Le matériel existant reviendra au Groupement SIS selon les accords préalablement définis avec la DSIC.

Les composants de sécurité n'ont pas été précisés à ce stade. Ils seront ajoutés dans l'appel d'offres, discutés par la suite avec le(s) prestataire(s) ou feront partie d'un projet à part entre le Groupement SIS et des experts en sécurité.

Le Plan directeur informatique inclut une estimation des coûts, réalisée conjointement avec la DSIC et le Groupement SIS ; elle présente les dépenses d'investissement et les charges de fonctionnement prévisionnelles.

Infrastructure & centre de données	123'000
Connectivité et sécurité	303'000
Postes de travail	552'000
Prestation de services	522'000
Total prestataire (HT)	<u>Frs 1'500'000</u>

Pour mettre en œuvre le scénario II, le Groupement SIS devra aligner ses équipes sur :

- La nouvelle architecture IT et la forme d'externalisation souhaitée ;

- Une feuille de route réaliste et progressive de projets actionnables pour réaliser l'externalisation, alignée avec les orientations stratégiques ;
- Une organisation permettant de réaliser l'externalisation – puis les rôles et responsabilités une fois l'externalisation en place ;
- Une gouvernance permettant de piloter et contrôler l'exécution.

Le travail d'appel d'offres débutera en 2022 et durera 3 à 4 trimestres selon la disponibilité des ressources du Groupement SIS et de la DSIC. Cette phase se terminera en fin d'année 2023 afin de pouvoir sélectionner le ou les prestataires et débiter le projet d'externalisation au deuxième trimestre 2023.

*Modernisation de la CETA*

*640'000 francs*

Le Plan directeur prévoit de procéder à la modernisation de la CETA. Ce projet a été identifié et priorisé en 2019 ; le contexte sanitaire, puis la création du Groupement ont retardé sa réalisation.

Ce projet vise à remplacer le matériel de la centrale d'alarme 118, de gagner en performance en séparant les réseaux de téléphonie et de réduire le niveau de risque lors de la phase d'externalisation.

- Le remplacement du matériel de télécommunications et les équipements du 118 (centraux téléphoniques dédiés avec du matériel CISCO, soit la solution compatible avec le système d'aide à l'engagement (SAE) SAGA, isolés et sécurisés & téléphonie de secours en cas de défaillance de l'infrastructure principale) est devenu une nécessité pour réduire les risques de dysfonctionnement ;
- La migration de l'ancienne téléphonie administrative du SIS vers une téléphonie moderne sur IP est également importante : le but est de disposer d'un central téléphonique IP pour la partie bureautique/administrative. Ce projet doit être mené parallèlement au remplacement du matériel téléphonique pour le 118 ;
- L'amélioration des fonctionnalités propres au centre d'appel du 118 répond à des besoins opérationnels (problématique des appels non répondus, dissociation des pannes et des débordements etc.) ;
- La préparation, la sortie du système d'aide à l'engagement (SAE) SAGA du réseau de la Ville de Genève ainsi que le remplacement des systèmes de répartition de charge SAGA permettront d'augmenter la sécurité du réseau SAGA en le dissociant à terme complètement du réseau Ville de Genève puis de pouvoir externaliser l'hébergement des serveurs ;
- Enfin il est prévu la création de fibres dédiées pour le réseau des caméras de sécurité SÉCURITON visualisant les carrefours à proximité des casernes du réseau actuel (idéalement sur des fibres dédiées).

La réalisation de ces différentes étapes devrait mobiliser les équipes durant 3-4 trimestres ; le planning devra être précisé au lancement du projet.

Renouvellement du matériel et des logiciels	230'000
Amélioration des fonctionnalités	120'000
Prestation de services	290'000
Total prestataire (HT)	<u>Frs 640'000</u>

L'OCPPAM a confirmé son intérêt à participer au financement des travaux afférant à la CETA, ayant pour objet de fiabiliser son niveau de performance et augmenter sa capacité, par le biais d'une contribution d'investissement à hauteur de 640'000 francs, prélevée sur un fonds alimenté par les sociétés d'assurance (fonds ASA) ; cette contribution serait libérée une fois l'acquisition et le paiement effectués.

Le Groupement SIS a quitté la Ville de Genève le 01.01.2022 avec l'intégralité du matériel informatique qu'il utilisait à la fois pour la partie bureautique et la partie opérationnelle.

Le Groupement SIS utilise de nombreux équipements, notamment un système d'alarme par sms, des écrans d'affichage et des tablettes dans les véhicules permettant aux intervenants de gagner un temps précieux pour les interventions (projet de modernisation des casernes). Ce matériel nécessite un renouvellement régulier.

Renouvellement et acquisition de logiciels	312'000
Renouvellement et acquisition de matériel	242'000
Renouvellement et acquisition de logiciels	30'000
Prestations de services	151'000
Total prestataire (HT)	<u>Frs 735'000</u>

*Adaptation des applications métiers**260'000 francs*

Le Plan directeur prévoit l'évolution de plusieurs applications métiers du SIS

- L'application RAPSIS, développé par la DSIC en Java, permet de créer les rapports d'intervention du Groupement SIS, rapports qui sont ensuite repris pour la facturation ; une refonte de RAPSIS est nécessaire aujourd'hui, avant transfert de la maintenance applicative à une société tierce (50 000 frs HT) ;
- Des adaptations des deux logiciels d'engagement (SAGA) et de planification des équipes (Module planning) seront nécessaires, dans le contexte de l'autonomisation du Groupement SIS : dissociation des environnements, déploiement de nouvelles fonctionnalités (120 000 frs HT) ;
- L'Ecole du SIS devra enfin se doter d'un progiciel pour gérer ses formations (SPP et SPV) : administration de l'école, gestion des inscriptions et des intervenants, organisation des formations, etc. (90 000 frs HT).

**Protection des données et secret de fonction**

Le Groupement SIS attache depuis toujours une attention particulière à la protection des données et au secret de fonction.

Le Groupement SIS sera particulièrement attentif au fait que les solutions informatiques trouvées devront garantir l'intégrité et la protection des données traitées, notamment dans l'assurance que celles-ci ne sortent pas de Suisse ou d'un pays avec un cadre juridique jugé équivalent, tel que l'Union européenne.

Par ailleurs, les données confidentielles du Groupement SIS ne devront pas être accessibles par des personnes externes à celui-ci.

Enfin, le Groupement SIS – en tant que groupement intercommunal – est soumis à la Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD ; A 2 08) et son règlement d'application (RIPAD ; A 2 08.01).

**Sécurité informatique**

La sécurité informatique est une nécessité, renforcée par les cyberattaques fréquentes subies notamment par les communes.

La sécurité doit donc être continuellement adaptée aux situations rencontrées, un plan de sécurité des systèmes d'information sera établi en partenariat avec un tiers externe.

De plus, le Groupement SIS devra mettre en place les outils informatiques nécessaires à la sécurisation de l'intégralité du système d'information et les mettre régulièrement à jour.

**Transition écologique et cohésion sociale**

Le Groupement SIS applique, dans la mesure du possible, une politique d'acquisition responsable, soit en incitant les fournisseurs ainsi que leurs sous-traitants à assumer leur responsabilité sociale et environnementale et les principes du développement durable, soit en intégrant ces responsabilités et ces principes dans les critères d'adjudication des marchés.

Attachée au respect de l'environnement, le Groupement SIS œuvre également à diminuer son empreinte carbone en veillant à optimiser sa consommation d'énergie, par exemple par des opérations de virtualisation de ses environnements ou par des actions de surveillance et d'adaptation de ses infrastructures.

Le Groupement SIS applique une politique de cohésion sociale en sélectionnant des fournisseurs qui favorisent la mixité et l'égalité des chances.

### **Budget prévisionnel d'exploitation et charges financières**

La charge financière annuelle est établie sur la base d'un amortissement de 4 annuités (art 40 al. 7 let. m RAC) qui s'élèvera à 685'000 francs, et porte en sus une charge d'intérêt de 39'000 francs, calculée sur la base d'un taux de 2.25%.

Le Plan directeur informatique prévoit à terme, en année pleine (2025 et suivants) une augmentation des charges d'exploitation de 1'400'000 francs (coût de l'externalisation), que l'on peut ramener à 1'160'000 francs, après prise en compte de diverses économies.

L'augmentation des charges d'exploitation s'explique pour trois raisons :

- Actuellement, le budget informatique du Groupement SIS ne reflète pas les coûts réels supportés par la DSIC, qui ne refacture pas le personnel qui est mis de facto à la disposition du Groupement (estimé à 1.1m) ; lorsque ce service sera externalisé, ces prestations seront facturées par le fournisseur, avec imputation de la TVA ;
- Le niveau de service attendu 24/7 sur les composants critiques du système d'information (centrale d'alarme, système d'engagement, réseau, infrastructure, logiciels et téléphonie dédiés) ; le niveau de risques encouru par le Groupement SIS sera ramené à un niveau acceptable ;
- Des améliorations de fonctionnalités sont attendues, avec la modernisation des applications métiers (RAPSIS, SAGA, Module Planning) et le déploiement de Microsoft 365.

La phase de transition DSIC / prestataire comprend des périodes de « *dual run* » durant lesquelles les systèmes du prestataire et de la DSIC fonctionnent en parallèle.

Si la DSIC devait facturer des frais de « *run* » durant ces périodes, les frais d'exploitation du Groupement SIS s'en trouveraient augmentés d'autant. Ces frais correspondent aux charges de personnel, qui jusqu'à présent ne sont pas refacturées au Groupement (estimées à 1.1 millions pour 2023 et autant pour 2024).

La question d'une éventuelle facturation de ces coûts sera traitée avec la Ville de Genève.

### **Référence au Plan décennal d'investissement (PDI)**

Le 1<sup>er</sup> plan des systèmes d'information et de communication figure au 1<sup>er</sup> plan décennal d'investissement (PDI) du Groupement SIS, sous la référence 5200-1-02-ITC pour un budget estimé à 3'380'000 francs.

### **Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement et de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement**

<b>A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS</b>		
	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Mise en œuvre du plan directeur informatique	1'500'000	44.4%
Modernisation de la CETA	640'000	18.9%

Renouvellement et acquisition de matériel et logiciels	735'000	21.7%
Adaptation des applications métiers	260'000	7.7%
Frais financiers (arrondi)	245'000	7.2%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>3'380'000</b>	<b>100.0%</b>

## B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

L'estimation présentée ci-dessus concerne l'année 2025 ; des dépenses générales seront engagées dès 2024 ; de même, une fraction des amortissements et des charges financières affecteront les budgets 2023 et 2024. Le projet sera terminé en 2025 et l'incidence financière sera complète dès cet exercice. Les amortissements et charges financières se termineront en 2028.

### CHARGES

Postes	2025
30 - Charges du personnel	0
31 - Dépenses générales	1'260'000
33/34 - Amortissements et Charges financières	724'000
36 - Subventions accordées	0
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>1'984'000</b>

### REVENUS

42 - Revenus des biens	0
43 - Revenus divers	0
45 - Dédommagements de collectivités publiques	0
46 - Subventions et allocations	0
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

## C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit : 2022	800'000	0	800'000
2023	1'280'000	640'0000	640'000
2024	1'300'000		1'300'000
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>3'380'000</b>	<b>640'000</b>	<b>2'740'000</b>

### Conclusion

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les représentantes des communes, membres du Groupement SIS, Messieurs les représentants des communes, membres du Groupement SIS, à approuver le projet de délibération suivant.

Séance du 15 juin 2022  
PR-1002  
Délibération 2022-03

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL,

vu la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) du 30 octobre 2020 ;  
vu l'article 60A, alinéas 6 et 7 de la Loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 ;  
vu l'article 14 al.2 des statuts du Groupement SIS, adoptés le 24 février 2021 par l'Assemblée générale de l'ACG et approuvés par le Conseil d'Etat le 31 mars 2021

sur proposition du Comité,

décide à l'unanimité des membres présents :

Premier plan des systèmes d'information et de communication (1er PSIC)

Article premier. – Il est ouvert au Comité un crédit de 3'380'000 francs destiné à financer le Plan directeur informatique du Groupement pour les années 2022-2024, dont à déduire une contribution de l'OCPAM de 640'000 francs prélevée sur le Fonds ASA affectée à la modernisation de la centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA), soit un montant net de 2 740 000 francs

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme au nom du Groupement SIS, à concurrence de 3'380'000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan du Groupement SIS dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget du Groupement SIS de 2023 à 2026.

Art.4. – Lorsqu'ils auront été totalement amortis, les biens acquis par cette dépense seront transférés du patrimoine administratif dans le patrimoine financier.


\*\*\*\*

Conformément aux articles 28 et 60A de la Loi sur l'administration des communes et à l'article 89 de la Loi sur l'exercice des droits politiques, le conseil intercommunal rappelle aux électeurs qu'ils peuvent prendre connaissance du texte complet des délibérations, sur le site internet du Groupement intercommunal chargé de la défense contre l'incendie. Les signatures à l'appui d'une demande de référendum doivent être déposées dans un délai de 40 jours dès la publication de l'acte.

---

Certifié conforme

La Présidente



Marie Barbey Chappuis

Le Vice-Président



Christophe Senglet